

**Nombre de conseillers :** L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-quatre du mois d'avril à 18h00, le Conseil Municipal « Le Controis-en-Sologne » s'est réuni en session ordinaire, à la salle des fêtes de Contres, sous la Présidence de Monsieur Antoine LELARGE, Maire du Controis-en-Sologne.

• En exercice : 33

• Présents : 23

• Votants : 29

**Date de convocation :**  
18 avril 2025

**Présent(e)s :** LELARGE Antoine, PÉAN-NORQUET Élodie, MARTELLIERE Eric, BARDOUX Delphine, MOREAU Dany, AUDIANE Séverine, LE PABIC Christiane, CHASSET Michel, BESNÉ Christophe, BARON Hervé, COLLIN Guillaume, CORNEVIN Bernard, DELORD Martine, DROUHIN Jean-Yves, LEBERT Eric, LEDDET Jean-Luc, LEGOUY Quentin, POITEVIN Joël, MORIN Isabelle, QUENIOUX Michel, REUILLON Marc, TURGIS Isabelle, TRONSON Estelle.

**Absent(e)s ayant donné(e)s procuration :** BAUMER Thierry (pouvoir à MOREAU Dany), BRAULT Jean-Luc (pouvoir à LELARGE Antoine), HUC Béatrice (pouvoir à CHASSET Michel), LÉONARD Magalie (pouvoir à QUENIOUX Michel), RUDAULT Patrice (pouvoir à AUDIANE Séverine), TÉTOT Pascale (pouvoir à DROUHIN Jean-Yves).

**Absents :** DELAILLE Céline, MICHOT Karine, POUILLAIN Anne-Laure, SÉNÉ Sébastien

Madame BARDOUX Delphine est désignée secrétaire de séance.

### DB n°2025-0414b : DEMANDE DE SUBVENTION - FONDATION DE SAUVEGARDE POUR L'ART FRANCAIS - RESTAURATION DE L'EGLISE NOTRE DAME – THENAY

Monsieur Eric MARTELLIERE, adjoint au Maire délégué à la finance informe les membres du Conseil municipal que le projet de réhabilitation de l'église de Thenay fait suite à un rapport sanitaire portant sur l'état de la charpente. Ce diagnostic a été réalisé par l'entreprise BONNET SA, reconnue pour son expertise dans la restauration du patrimoine ancien et des Monuments Historiques.

L'objectif de ce rapport était d'identifier les causes des désordres constatés, notamment ceux affectant la charpente de la flèche du clocher.

À la suite de cette étude, un devis a été établi, proposant une priorisation des travaux en deux phases :

- **Phase 1 :** 44 028,00 € TTC (soit 36 690,00 € HT)
- **Phase 2 :** 33 171,88 € TTC (soit 27 643,23 € HT)

Le coût prévisionnel total des travaux est de 64 333,23€ HT, réparti sur les années 2025 (phase 1) et 2026 (phase 2)

#### Le plan de financement est le suivant :

Coût total des travaux :	64 333,23€ HT
Subvention département	12 866,65€ HT
Subvention Sauvegarde de l'art français	10 000,00€ HT
Autofinancement Le Controis-en-Sologne	41 466,58 € HT

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide, à l'unanimité :

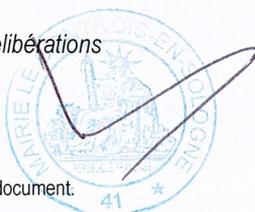
- D'approuver la réalisation du projet estimé à 64 333,23€ HT
- D'approuver le plan de financement exposé
- D'autoriser le Maire à solliciter une subvention auprès de la fondation de sauvegarde de l'art français à hauteur de 10 000€ pour le projet de réhabilitation de l'église de Thenay pour un montant de 64 333,23 € HT
- D'autoriser le Maire à signer tous les documents nécessaires pour la réalisation de ce projet.

**La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir, dans un délai de deux mois, à compter de sa notification ou de sa publication, devant le tribunal administratif d'Orléans.**

*Cette délibération annule et remplace la DB n°2025-0404 du 25 avril 2025.*

Pour extrait conforme au registre des délibérations  
À Contres, le 2 mai 2025

Publié ou notifié, le  
Reçu en Préfecture, le  
Je certifie le caractère exécutoire de ce document.  
L'ordonnateur,



Le Maire,  
Antoine LELARGE

